



La lettre citoyenne

Mars 2010

<http://collectif-citoyen-plaisance.elunet.fr/>

N° 10

Bulletin d'informations du «31830 COLLECTIF DE GAUCHE, ALTERNATIF ET CITOYEN »

Informer, proposer, agir !

Restauration scolaire, réaménagement de la place Bombail, jardins familiaux, parcours sportif, service public d'éducation, environnement et santé publique, agriculture de qualité, dans tous ces domaines le « Collectif de gauche, alternatif et citoyen » informe, formule des propositions et agit dans le cadre de la participation citoyenne.

Le « Collectif de gauche, alternatif et citoyen » n'est pas un parti politique mais il fait de la politique. Il n'est pas la courroie de transmission de quiconque, mais il est franchement de gauche !

Pour nous, un projet politique en matière d'écologie n'est pas compatible avec le libéralisme et il ne se situe pas au dessus du clivage gauche-droite. Sauver la planète de la catastrophe écologique nécessite de rompre avec les logiques du « libéralisme » et du productivisme.

Avec des forces de gauche, des militants syndicalistes et du mouvement associatif, nous participons à la construction d'une alternative qui remplacera la politique actuelle de destruction de la cohésion sociale. Une alternative citoyenne, dans un cadre qui allie l'autonomie individuelle et les démarches collectives.

Nous soutenons l'initiative du « Front de gauche » qui veut rassembler toutes les énergies, sans exclusive, pour que « solidarité, fraternité et égalité », soient une réalité partout et pour tous.

Conseil municipal du 25/02/10

Un soutien (presque) silencieux

Un élu de l'opposition a interpellé les élus majoritaires à propos d'une déclaration du Maire. Celui-ci a invité ses colistiers à s'exprimer.

Pas foule au portillon mais un (long) silence qui a été rompu par un seul membre de la majorité.

Pour notre part, nous constatons qu'en séance et à chaque vote, le Maire est soutenu par sa majorité.

00000000000000000000

A éviter !

Profitant de la diffusion (involontaire) d'une fausse information (implantation d'entrepôts à la Ménude), par un membre, non-élu, d'un groupe de l'opposition, le Maire a fait, la main sur le cœur, un discours qui valait son pesant de cacahuètes.

A l'avenir nous pensons qu'il vaut mieux éviter de lui donner l'occasion de remonter sur « scène ».

Après la graisse, le cœur !

« Un pays qui croit en son avenir est un pays qui investit dans l'éducation. ». C'est la phrase fétiche du ministre de l'Éducation. C'est bien ! D'autant plus que la croissance démographique (baby-boom des années 2000) fait que les effectifs sont en hausse dans le primaire.

Hélas dans le même temps le gouvernement, auquel appartient monsieur le ministre, a supprimé 11 200 postes en 2008, 13 500 en 2009 et en supprimera 16 000 en 2010.

Conséquence : une augmentation du taux d'échecs scolaires et donc une diminution des chances d'insertion sociale pour nos enfants.

Hier, un ancien ministre de l'Éducation voulait dégraisser le « mammoth ». Aujourd'hui c'est le cœur du système éducatif qui est remis en cause.

Il est grand temps que les citoyen(ne)s, ne laissent pas seuls les enseignants s'opposer à ce gâchis.

FRANCAZAL

Le devenir de l'aéroport de Francazal a soulevé une légitime émotion de la population plaisançoise.

Le 4 février notre élu a adressé un courrier aux membres du Conseil municipal pour la mise en place d'un collectif d'informations et de propositions à la population. **A ce jour aucune réponse !**



Recyclage de substances radioactives

En 2002, deux garanties essentielles pour la protection du public contre les dangers des rayonnements ionisants ont été inscrites dans le **CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (CSP)** :

- L'INTERDICTION D'AJOUTER délibérément des substances radioactives dans les aliments, les biens de consommation et les produits de construction (cf. article R.1333-2) ;
- L'INTERDICTION D'UTILISER des matériaux et des déchets provenant d'une activité nucléaire – et qui sont CONTAMINES ou susceptibles de l'être – pour la fabrication de biens de consommation et de produits de construction (cf. article R.1333-3).

Le 5 mai 2009, un [ARRETE INTERMINISTERIEL](#) a instauré une procédure de DEROGATION à ces interdictions.

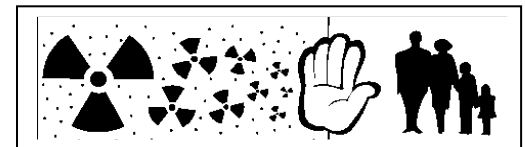
Cet arrêté permet par dérogation l'incorporation de substances radioactives dans les biens de consommation et les matériaux de construction.

Il a été publié en dépit d'un [AVIS DEFAVORABLE](#) de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Cinq produits seulement sont exclus des dérogations et protégés des contaminations radioactives :
1/ les aliments ; 2/ les produits cosmétiques ; 3/ les parures ; 4/ les jouets ; 5/ les matériaux en contact avec les aliments et les eaux.

Pour toutes les autres catégories de produits, les industriels ont désormais la possibilité d'obtenir des dérogations à l'interdiction d'ajouter des substances radioactives (ex : béton, plastique, ferraille).

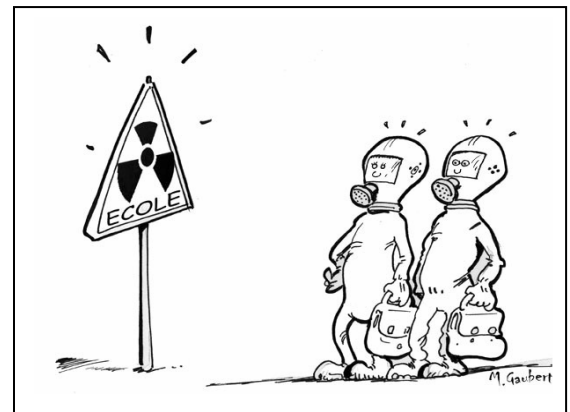
La Commission de recherche et d'informations indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD) lance une grande mobilisation pour la protection du public.



- Le 10 juillet 2009, la CRIIRAD a déposé un [RECOURS](#) au Conseil d'Etat pour excès de pouvoir.
- Le 6 novembre 2009, sans attendre le résultat de la procédure contentieuse, la CRIIRAD a adressé une [LETTRE OUVERTE](#) aux 3 ministres compétents : Mme BACHELOT, ministre en charge de la santé, Mme LAGARDE, ministre en charge de la consommation et M. BORLOO, ministre en charge de la construction, leur demandant d'abroger l'arrêté du 5 mai 2009, sans attendre l'issue de la procédure contentieuse.

En complément de ces démarches, la CRIIRAD appelle les consommateurs et les associations à se mobiliser et à écrire aux ministres, pour demander aux autorités le maintien des interdictions et l'abrogation de l'arrêté du 5 mai 2009.

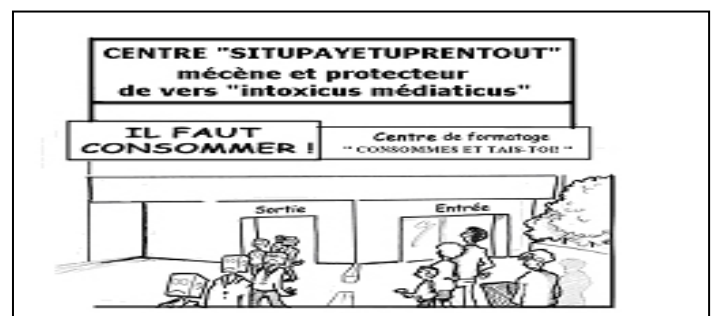
Le « Collectif de gauche, alternatif et citoyen » soutient cette initiative citoyenne de santé publique. Nous invitons la population plaisancoise à écrire aux ministres concernés (un modèle de lettre, rédigé par la CRIIRAD, est disponible sur notre blog où sur le site de la CRIIRAD (www.criirad.org)).



COEUR DE VILLE



PORTES DE GASCOGNE



NI ICI. NI AILLEURS !